

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1586

2 juin 2016

### SOMMAIRE

Aberdeen Asset Managers Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	76084	Q Consulting SA .....	76084
Akuo Investment S.C.A. SICAV-SIF II .....	76126	QD Europe (Chancery) S.à r.l. ....	76086
Atalaya Fund VI Lux Holdco S.à r.l. ....	76091	QD Europe S.à r.l. ....	76088
Entegris Taiwan S.à r.l. ....	76121	Quattro Creative .....	76088
FinAdmin E.I.G. ....	76113	RealNetworks International S.à r.l. ....	76087
Italian Logistics Master Holdco S.à r.l. ....	76091	Rexel RE S.A. ....	76087
Italian Logistics Master Holdco S.à r.l. ....	76099	Rexel RE S.A. ....	76089
Novus Renovation S.à r.l. ....	76128	Rigel International S.A. ....	76085
OCM Luxembourg Edinburgh Apart-Hotel S.à r.l. ....	76128	RTK (Luxembourg) WP .....	76085
OCM Luxembourg EPF III Accord Financing S.à r.l. ....	76127	Salveo Holding S.A. ....	76088
OCM Luxembourg EPF III Accord Holdings S.à r.l. ....	76127	Samax S.A. ....	76091
OCM Luxembourg PF V S.à r.l. ....	76128	Schwarzfield Investments SCS .....	76083
Openregistry S.A. ....	76128	SCI JCV 777, Société Civile Immobilière ....	76091
Orange Ventures S.à r.l. ....	76128	S.E.C. Finance S.A. ....	76083
Planum Alba S.à r.l. ....	76084	S.E.C. Luxembourg S.A. ....	76083
POP 5 S.à r.l. ....	76082	Siblings Holding S.à r.l. ....	76085
POP 7 S.à r.l. ....	76087	Sirin Sàrl .....	76086
Pricourt International S.A. ....	76084	Société d'Exploitation «Bonshanz Holding S.A.» .....	76086
Profil S.A. ....	76082	Société d'Exploitation «Bonshanz Holding S.A.» .....	76082
PTech S.à r.l., Proprius Technologies S.à r.l. ....	76082	Société d'Exploitation «Bonshanz Holding S.A.» .....	76086
Publity ABC Tower .....	76090	Sparrowhawk Lending 502 S.à r.l. ....	76089
Qatari Diar Marina S.à r.l. ....	76089	TDV Sàrl .....	76090
		Titanium Luxco 2 S.à r.l. ....	76090

**POP 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 168.141.

*Extrait de résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la société adoptées le 14 mars 2016*

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 14 mars 2016 que le mandat de gérant de Mr Frederic Bonfond prendra fin le 14 mars 2016.

Mr. Bonfond sera remplacé à compter du 14 mars 2016 par Mr. Stephane De Ribeiro, demeurant professionnellement à 9, rue Sainte Zithe, 2763 Luxembourg, comme gérant. Mr. Stephane De Ribeiro est habilité à engager la société conjointement avec le gérant d'Athéna Capital S.à r.l..

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016086811/17.

(160054676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**PTech S.à r.l., PTech S.à r.l., Proprius Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 353.982,30.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 201.415.

Il est à noter que la société Worldstone Ventures S.à r.l., associé, a désormais son adresse au 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016086823/12.

(160054651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**Profi'II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 183.438.

*Extrait de la décision du conseil d'administration du 16 janvier 2015*

*Décision n°1*

Le Conseil d'Administration a pris la décision de nommer en tant que dépositaire pour l'immobilisation des actions au porteur de la société, à compter de ce jour, la société d'expertise-comptable «Fiduciaire CGS Sarl», sise à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

Esch-sur-Alzette, le 16 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2016086818/16.

(160053980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**Société d'Exploitation «Bonshanz Holding S.A.», Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 172.257.

Par la présente, je vous fais part de ma démission de la fonction d'Administrateur de votre société avec effet immédiat.  
Luxembourg, le 31 mars 2016. Didier Schönberger.

Référence de publication: 2016086859/9.

(160054497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**S.E.C. Finance S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.****Capital social: EUR 232.501.000,00.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 104.730.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue le 30 mars 2016*

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 30 mars 2016, il a été résolu ce qui suit:

- De renouveler les mandats des administrateurs suivant jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2016, soit en 2017:

\* Monsieur Francesco D'Angelo, demeurant à 40, rue de Rollingergrund, L 2440 Luxembourg;

\* Madame Allison Kirkby demeurant à Eastmansvägen 8b, 113 61 Stockholm, Suède;

\* Madame Åsa Bladin demeurant à Östermalmsgatan 97, 114 59 Stockholm, Suède.

- De renouveler les mandats des AUXILIAIRE DES P.M.E. Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg N° B 30718, 58, rue Glesener, L - 1630 Luxembourg, en tant que Commissaire-aux-Comptes. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2016, soit en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Francesco D'Angelo.

Référence de publication: 2016086843/20.

(160054374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

**S.E.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 1.134.495.200,00.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 84.649.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue le 30 mars 2016*

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 30 mars 2016, il a été résolu ce qui suit:

- De renouveler les mandats des administrateurs suivant jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2016, soit en 2017:

\* Monsieur Francesco D'Angelo, demeurant à 40, rue de Rollingergrund, L 2440 Luxembourg;

\* Madame Allison Kirkby demeurant à Eastmansvägen 8b, 113 61 Stockholm, Suède;

\* Madame Åsa Bladin demeurant à Östermalmsgatan 97, 114 59 Stockholm, Suède.

- De renouveler les mandats des AUXILIAIRE DES P.M.E. Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg N° B 30718, 58, rue Glesener, L - 1630 Luxembourg, en tant que Commissaire-aux-Comptes. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2016, soit en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Francesco D'Angelo.

Référence de publication: 2016086844/20.

(160054373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

**Schwarzfield Investments SCS, Société en Commandite simple.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 189.390.

—  
*Décision prise par l'associé gérant commandité de la Société en date du 29 mars 2016 à 9.30 heures à Luxembourg.*

L'associé gérant commandité décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwarzfield Investment S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2016086847/14.

(160053979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

**Pricourt International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 68.458.

L'Administrateur Unique décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle: 2 Rue Wilson, L-2732 Luxembourg à sa nouvelle adresse: 33 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016086817/13.

(160054128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**Q Consulting SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 2, rue du Pulvermuehl.

R.C.S. Luxembourg B 183.670.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 15 mars 2016*

*1<sup>ère</sup> résolution:*

Décision de prendre acte de la démission de Monsieur Joë LEMMER de sa fonction de Commissaire de la Société avec effet immédiat.

*2<sup>ème</sup> résolution:*

Décision de nommer la société NORDOCOM, ayant son siège social au 2, rue de Pulvermuehl, L-2356 Luxembourg, en qualité de Commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

*Pour Q Consulting S.A.*

*Les administrateurs*

Référence de publication: 2016086825/18.

(160054746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**Planum Alba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.995.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

PLANUM ALBA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016089078/13.

(160056967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

---

**Aberdeen Asset Managers Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.119.

En date du 3 mars 2016, M. Michael Lange a démissionné de son poste d'administrateur de la société à responsabilité limitée, Aberdeen Asset Managers Holdings (Luxembourg), avec date d'effet le 31 mars 2016.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Référence de publication: 2016086999/10.

(160055116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

---

**RTK (Luxembourg) WP, Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 19.980,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.704.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 mars 2016 que Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Porvoo, Finlande, ayant pour adresse professionnelle le 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommée gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 4 décembre 2015 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Christian Mognol, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

*Pour RTK (Luxembourg) WP S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2016086842/17.

(160054115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

**Siblings Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8076 Bertrange, 6A, An Ditert.

R.C.S. Luxembourg B 177.567.

*Extrait des résolutions des actionnaires datées du 28 mars 2016*

En date du 28 mars 2016, les actionnaires de la Société ont décidé de démissionner M. Nguyen Thanh, et M. Schreuders Bastiaan Lodewijk Melchior, gérants de catégorie B de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016.

En cette même date, les actionnaires de la Société ont décidé de nommer:

- Marjoteine van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen aux Pays-Bas, résidant professionnellement au 4, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016 pour une durée indéterminée; et

- Irina Boechat-Agaponova, née le 22 septembre 1974 à Moscou en Russie, résidant professionnellement au 4, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016 pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016086855/21.

(160054694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

**Rigel International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.198.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 mars 2016.*

Le mandat du Commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2017 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIGEL INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2016086839/16.

(160054594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

**Sirin Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.078,41.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 183.317.

—  
*Extrait de la résolution prise par les associés en date du 29 février 2016*

Les associés décident de nommer avec effet au 29 février 2016:

- Monsieur Moshe Hogeg, né le 15 mai 1981 à Israël et demeurant professionnellement à 4 Berkovitz St., Tel-Aviv, Israël, en tant que nouveau gérant A de la Société.

Le nouveau gérant est nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016086856/14.

(160054464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**Société d'Exploitation «Bonshanz Holding S.A.», Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 172.257.

—  
Par la présente, conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 telle que modifiée régissant la domiciliation des sociétés, Maître Véronique WAUTHIER, en sa qualité d'Agent Domiciliataire de la société anonyme

Société d'Exploitation «Bonshanz Holding S.A.»

RCS Luxembourg B 172257

dénonce le siège social de la société situé au 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et le contrat de domiciliation correspondant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Signature

*Le Domiciliataire*

Référence de publication: 2016086857/16.

(160054465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**Société d'Exploitation «Bonshanz Holding S.A.», Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 172.257.

—  
Par la présente, je vous fais part de ma démission des fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Véronique Wauthier.

Référence de publication: 2016086858/10.

(160054497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**QD Europe (Chancery) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 178.276.

—  
*Extrait des résolutions en date du 23 mars 2016 prises par l'Associé Unique:*

- L'Associé Unique accepte la nomination de Madame Susan White, née le 29 juin 1965, à Washington aux États-Unis, ayant son adresse professionnelle au Unit 9 Spectrum, Gloucester Street, St Helier, Jersey JE2 3DE, en tant que Gérant de classe B de la société avec effet au 23 mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frances Julius

*Gérant classe B*

Référence de publication: 2016086828/14.

(160054300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**RealNetworks International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 136.269.

—  
Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la société suivant:

RealNetworks International S.à r.l.

54-56, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>,  
L-2210 Luxembourg  
Luxembourg

Luxembourg, le 31 mars 2016.

*Pour RealNetworks International S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2016086832/15.

(160054223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**Rexel RE, Rexel RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 160.081.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue à son siège social le 11 mars 2016 à 10.00 heures*

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

1) Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Catherine GUILLOUARD en qualité d'Administratrice et de Présidente du Conseil d'Administration, à la date du 11 mars 2016.

2) Le Conseil d'Administration décide de nommer par cooptation Monsieur Edouard PICHON, demeurant au 13, Boulevard du Fort de Vaux, F-75017 Paris, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Madame Catherine GUILLOUARD, démissionnaire, avec effet immédiat.

Cette nomination sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2016 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice social arrêtés au 31 décembre 2015.

3) Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Jean François DEISS, Administrateur, comme Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016086837/22.

(160053978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**POP 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 168.135.

—  
*Extrait de résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la société adoptées le 14 mars 2016*

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 14 mars 2016 que le mandat de gérant de Mr Frederic Bonfond prendra fin le 14 mars 2016.

Mr. Bonfond sera remplacé à compter du 14 mars 2016 par Mr. Stephane De Ribeiro, demeurant professionnellement à 9, rue Sainte Zithe, 2763 Luxembourg, comme gérant. Mr. Stephane De Ribeiro est habilité à engager la société conjointement avec le gérant d'Athéna Capital S.à r.l..

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016086813/17.

(160054713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---



**Quattro Creative, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.600,00.**

Siège social: L-8373 Hobscheid, 24, rue de Neuort.

R.C.S. Luxembourg B 201.267.

—  
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 15 mars 2016 par l'ensemble des associés, que les parts sociales de la société de EUR 236,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Mme Nathalie Matiz, 24 rue du Neuort, L-8373 Hobscheid . . . . .	34
Mr Nicholas Beraghi, 25 rue Général Patton, L-2317 Howald . . . . .	33
Mr Eduardo Fuente, 21A rue Général Patton, L-2317 Howald . . . . .	33
Total . . . . .	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le mercredi 30 mars 2016.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016086831/21.

(160054051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**QD Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2366 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 164.566.

—  
*Extrait des résolutions en date du 23 mars 2016 prises par l'Associé Unique:*

A. L'Associé Unique accepte la nomination de Madame Susan White, née le 29 juin 1965, à Washington aux États-Unis, ayant son adresse professionnelle au Unit 9 Spectrum, Gloucester Street, St Helier, Jersey JE2 3DE, en tant que Gérant de classe B de la société avec effet au 23 mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frances Julius

*Gérant classe B*

Référence de publication: 2016086829/14.

(160054281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**Salveo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 145.379.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 23 décembre 2015 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Salveo Holding S.A.*

- Le mandat d'administrateur de catégorie A de Monsieur Thierry Amar a été révoqué avec effet immédiat.
- Les mandats d'administrateurs de catégorie B de Messieurs Alexandre Taskiran et Christian Bühlmann ont été révoqués avec effet immédiat.
- Le mandat de la société Trustconsult Luxembourg S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société a été révoqué avec effet immédiat.
- Monsieur Raphael Amar, né le 28 décembre 1993 à Marseille (France), résidant à Churerstrasse 65B, 8808 Pfäffikon SZ (Suisse) a été nommé administrateur de catégorie A de la société et ce jusqu'au 23 décembre 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SALVEO HOLDING S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016086869/19.

(160054327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---



**Rexel RE, Rexel RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 160.081.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2016 tenue au siège social de la société*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1° L'Assemblée a pris acte de la démission comme Administrateur Président, de Madame Catherine Guillouard avec effet au 11 mars 2016.

2° L'Assemblée ratifie le mandat d'Administrateur de Monsieur Edouard Pichon, coopté par le Conseil d'Administration en date du 11 mars 2016;

3° L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- M. Jean-François Deiss, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, demeurant au 13, Boulevard du Fort de Vaux, F-75017 Paris

- M. Edouard Pichon, Administrateur, demeurant au 13, Boulevard du Fort de Vaux, F-75017 Paris

- Marsh Management Services Luxembourg S.à r.l., Administrateur, représentée par M. Claude Weber demeurant au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2017 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2016.

4° L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers Société coopérative (RCS Luxembourg B65.477), 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2017 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016086838/27.

(160053978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**Qatari Diar Marina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 180.413.

*Extrait des résolutions en date du 23 mars 2016 prises par l'Associé Unique:*

- L'Associé Unique accepte la nomination de Madame Susan White, née le 29 juin 1965, à Washington aux États-Unis, ayant son adresse professionnelle au Unit 9 Spectrum, Gloucester Street, St Helier, Jersey JE2 3DE, en tant que Gérant de classe B de la société avec effet au 23 mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frances Julius

*Gérant classe B*

Référence de publication: 2016086826/14.

(160054286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**Sparrowhawk Lending 502 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 117.512,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 174.375.

Il est à noter que le siège social de l'associé unique de la Société, Sparrowhawk Lending 501 S.à r.l., se trouve désormais au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

*Mandataire*

Référence de publication: 2016086863/13.

(160054506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**Titanium Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 692.137,37.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 202.592.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des associés, tenue en date du 29 février 2016 que:

- la démission de Monsieur Michael Furth, Monsieur Sam Agnew and Madame Yvanna Essomba en tant que gérants de la Société est acceptée avec effet au 29 février 2016;

- Eloïse N'Takpé, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- Richard Spencer, ayant son adresse professionnelle au 133, Fleet Street, Peterborough Court, Conseil de gérance EC4A 2 BB Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée;

- Jeff Manno, ayant son adresse professionnelle au 15 Finsbury Circus, 6<sup>ème</sup> étage, EC2M 7EB Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet au 29 février 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 29 février 2016, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, Gérant

- Alexis DE MONTPELLIER D'ANNEVOIE, Gérant

- Eloïse N'TAKPE, Gérant

- Richard SPENCER, Gérant

- Jeff MANNO, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016086910/25.

(160054357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

**TDV Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.754.

EXTRAIT

WELLS S.C., associé de la société TDV S.à r.l., informe le registre que son adresse a été transférée au 7, rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg.

CARLEETA INVESTMENTS S.C., associé de la société TDV S.à r.l., informe le registre que son adresse a été transférée au 7, rue Guillaume J. Kroll L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016086913/14.

(160054634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

**Publity ABC Tower, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.905.

- Veuillez noter que l'adresse professionnelle de M. Thomas OLEK, gérant B, se situe à D-04103 Leipzig, Landsteinerstrasse 6.

- Veuillez noter que l'adresse professionnelle de M. Elliot GREENBERG, se situe à 10019 NY, New York, 40, West 57<sup>th</sup> Street.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Publity ABC Tower*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016086790/15.

(160054475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

**SCI JCV 777, Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg E 3.960.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 novembre 2015 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Transfert du siège social au 12 rue de Bastogne L1217 LUXEMBOURG,
- Modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante;

« **Art. 4.** Le siège de la société est fixé à L-1217 Luxembourg 12 rue de Bastogne.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2015.

Référence de publication: 2016086873/14.

(160054076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**Samax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 95.003.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée des actionnaires, tenue en date du 3 mars 2016 que:

- L'assemblée a accepté la démission de Monsieur MONTOYA Robert de son poste d'administrateur.
- L'assemblée a élu en son remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur BOUTTIER Romain, né le 4 juillet 1993 au Mans (France), sans profession, demeurant à F-72700 ALLONNES, 12 rue Louis Blériot,

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016086870/17.

(160054539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

---

**Atalaya Fund VI Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 204.310.

Le nom correct du gérant de catégorie A de la Société, Monsieur PHILIPS Drew Corey est PHILLIPS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016085649/9.

(160053432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

---

**Italian Logistics Master Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 204.768.

## STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of the month of February.

Before Us Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Italian Logistics Master Pledgeco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and in the process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg,

represented by Me Miroslava JASSOVA, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company (“société à responsabilité limitée”) Italian Logistics Master Holdco S.à r.l. which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Italian Logistics Master Holdco S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees (including up-stream and side-stream guarantees), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by (i) two hundred and fifty (250) shares of class A of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each (“Class A Shares”), and (ii) two hundred and fifty (250) shares of class B of a nominal value of twenty-five euros (25) each (“Class B Shares”).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares (of any class) are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the Company's share capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in his absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns (regardless of class) and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the 31<sup>st</sup> December of the same year, save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2016.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net annual profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.



**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
Italian Logistics Master Pledgeco S.à r.l. ....	500	EUR 12,500
Total .....	500	EUR 12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
  - BRE/Management 8 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 195.140.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le dix-neuvième jour du mois de février,

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Italian Logistics Master Pledgeco S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Me Miroslava JASSOVA, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Italian Logistics Master Holdco S.à r.l. qui est constituée par les présentes comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Italian Logistics Master Holdco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** La Société aura pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou par tout autre moyen de titres de quelque nature que ce soit, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également accomplir toutes les opérations portant directement ou indirectement sur l'acquisition de biens immobiliers, de propriétés et de droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que sur toute participation dans toute entreprise immobilière ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et actifs.



La Société peut par ailleurs donner des garanties (y compris des garanties dites «up-stream» et «side-stream»), octroyer des sûretés, octroyer des prêts ou autrement prêter assistance aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

En relation avec toute entreprise immobilière ou autre entreprise, la Société peut également acquérir des prêts, y compris au rabais, consentir des prêts et prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, avancer de l'argent ou faire crédit selon quelque condition que ce soit, y compris, de manière non limitative, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de titres de participation ou de créance de quelque nature que ce soit à quelque personne ou entité que ce soit qu'elle juge appropriée. La Société peut conclure des contrats d'échange (swaps), des contrats à terme (futures, forwards), des opérations de produits dérivés, des contrats d'option, des opérations de rachat, de prêt de titres et d'autres opérations similaires, et sans préjudice de la généralité de ce qui précède, utiliser toute technique et tout instrument dans le cadre de ses activités immobilières. La Société peut également conclure des garanties, contrats d'indemnités, des sûretés et tout autre contrat équivalent afin de recevoir le bénéfice de toute garantie et/ou sûreté octroyée dans le cadre de ces activités immobilières. La Société peut assumer tous les rôles nécessaires dans le cadre de cette activité de prêt, y compris, de manière non limitative, le rôle d'arrangeur, de chef de file, d'agent de la facilité, d'agent des sûretés, d'agent de la documentation. La Société n'entreprendra pas de telles activités de prêt immobilier ou d'acquisition de prêt immobilier d'une manière qui l'obligerait à être réglementée par la loi luxembourgeoise modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, ou par toute loi ou réglementation future portant modification de cette loi ou la substituant.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, à tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

La Société fournira notamment aux sociétés au sein de son portefeuille les services nécessaires à leur administration, contrôle et développement. Pour ce faire, la Société pourra requérir et faire appel à l'assistance d'autres conseillers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la facilité de communication de ce siège avec des personnes à l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par (i) deux cent cinquante (250) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune («Parts Sociales de Classe A») et (ii) deux cents cinquante (250) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune («Parts Sociales de Classe B»).

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés selon les conditions requises pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales en vertu d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Cession de parts sociales.** Les parts sociales (de toute classe) sont librement cessibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, la cession de parts sociales à des non associés est soumise à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, approuver et autoriser tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une

période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination peut également être révoquée avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également à tout moment être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou par des moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président de cette réunion ou, en son absence, par deux gérants. Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux seront signé(e)s par le président de cette réunion ou par deux gérants.

Le conseil de gérance peut également et ce, de manière unanime, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis par la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la seule signature individuelle en cas de gérant unique, et par la seule signature individuelle de l'un des gérants en cas de conseil de gérance. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'en existe qu'un seul) ou selon le cas le conseil de gérance ou l'un des gérants.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables engagées ou payées par cette personne en rapport avec toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle deviendrait impliquée en tant que partie ou en toute autre qualité en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou représentant et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris aux procédures d'appel) actuelles ou sur le point d'être engagées et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres engagements.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou représentant:

- (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;
- (ii) en rapport avec toute affaire dans laquelle il aurait été finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) en cas d'une transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et représentants, en vertu d'un contrat ou tout autre engagement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède (quelle que soit la classe) et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire écrite valide (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

À aucun moment la Société ne comptera plus de trente (30) associés. À aucun moment une personne physique ne sera autorisée à devenir un associé de la Société.

**Art. 11. Exercice social.** L'exercice social commence au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine au 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels seront affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et primes mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera accomplie par un ou plusieurs liquidateur (s), associé(s) ou non, qui est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré en numéraire les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (EUR)
Italian Logistics Master Pledgeco S.à r.l. ....	500	12.500 EUR
Total .....	500	12.500 EUR

Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

*Dépenses, Évaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société avec les pouvoirs de signature indiqués dans les statuts de la Société:
  - BRE/Management 8 S.A., une société anonyme établie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.140.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la partie comparante, qui a requis que l'acte soit rédigé en anglais, ladite personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, a signé le présent acte original avec le notaire, qui a une connaissance personnelle de la langue anglaise. Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Jassova, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 février 2016. Relation: EAC/2016/4593. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016082049/430.

(160048652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

**Italian Logistics Master Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 204.768.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND SIXTEEN,

ON THE TWENTY-FOURTH DAY OF THE MONTH OF FEBRUARY.

Before us, Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Italian Logistics Master Pledgeco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of fifty thousand euros (EUR 50,000) and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms Miroslava JASSOVA, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 22 February 2016, which proxy shall be registered together with the present deed,

being the Sole Shareholder of Italian Logistics Master Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (the "Company"), incorporated on 19 February 2016 pursuant to a deed of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The articles of association of the Company have never been amended. The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company, divided in (i) two hundred and fifty (250) shares of class A of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each and (ii) two hundred and fifty (250) shares of class B of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25), so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

A) Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to fifty thousand euros (EUR 50,000) by the issue of (i) five hundred class A new shares (the "Class A New Shares") and (ii) one thousand (1,000) class B new shares (the "Class B New Shares", together with the Class A New Shares, the "New Shares") with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each; subscription to and payment of:

- Class A New Shares by way of a contribution in kind consisting in five hundred (500) shares held by the Sole Shareholder in Logicor (Ferrari) Pledgeco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and share premium accounts of an amount of eighty five million one hundred twenty six thousand four hundred and thirty-four euros and eighty-one cents (EUR 85,126,434.81) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 201.193 (“Ferrari Company”);

- Class B New Shares by way of a contribution in kind consisting in one thousand (1,000) shares held by the Sole Shareholder in Logicor (Scorpion) Pledgeco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twenty five thousand euros (EUR 25,000) and share premium accounts of an amount of eighty nine million six hundred seventy six thousand nine hundred and four euros (EUR 89,676,904) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 195.167 (“Scorpion Company”)

for an aggregate value of one hundred seventy four million eight hundred forty thousand eight hundred and thirty-eight euros and eighty-one cents (EUR 174,840,838.81) (the “Contribution in Kind”); acknowledgement of the report of the sole manager of the Company dated 22 February 2016 on the valuation of the Contribution in Kind (the “Valuation Report”); approval of the valuation of the Contribution in Kind and issue of the New Shares; allocation of an amount of thirty seven thousand five hundred euros (EUR 37,500) to the share capital of the Company and allocation of an amount of eighty five million one hundred twenty six thousand four hundred and thirty four euros and eighty one cents (EUR 85,126,434.81) to the share premium account allocated to the Class A shares and eighty nine million six hundred seventy six thousand nine hundred and four euros (EUR 89,676,904) to the share premium account allocated to the Class B shares;

B) Consequential full amendment and restatement of the articles of association of the Company so that they shall read as follows: “

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Italian Logistics Master Holdco S.à r.l.” (the “Company”) is existing among the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees (including up-stream and side-stream guarantees), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.



The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at fifty thousand euros (EUR 50,000), represented by (i) seven hundred and fifty (750) shares of class A of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each ("Class A Shares"), and (ii) one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of class B of a nominal value of twenty-five euros (25) each ("Class B Shares").

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its shares upon resolution of its shareholders.

Each class of shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment or investment portfolio directly or indirectly (each a "Specific Investment"), except as otherwise specified herein. The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

The Specific Investment for Class A is the Class A Portfolio.

The Specific Investment for Class B is the Class B Portfolio.

In relation to each Specific Investment, the sole manager, or as the case may be, the board of managers will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

- the Subscription Price of the relevant class of shares, the payment to share premium account (or similar premium account), and the proceeds of any loans, preferred equity certificates, debt or other instruments convertible or not which may from time to time be granted to, or issued by, the Company by or to its shareholder(s) in connection with the relevant Specific Investment, as well as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, in each case shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

- any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

- any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares or other instruments of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

- in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments pro rata to the Net Assets (as defined below) of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates;

- any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the Net Assets (as defined below) of that compartment;

- the net assets of each compartment (the "Net Assets") will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles of association less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these articles of association.

For the avoidance of doubt, any reference to the Net Assets in these articles of association may be construed as a reference to the Net Assets as calculated for any Specific Investment allocated to a specific class of shares in the compartment created to that purpose in the internal accounts of the Company.

Any share premium paid in respect of a specific class of shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account corresponding to that specific class of shares of the Company. Any payment or contribution of any kind to any share premium account (or similar premium account) established in accordance with Luxembourg law or accounting regulations shall be specified as to which class of shares it relates, the sole manager or, as the case may be, the board of managers, having the power to confirm any allocation to a specific class of shares if this has not been specified otherwise. Any available share premium (or similar premium) shall be distributable. In addition, the economic rights of shareholders

may be governed by an agreement between the shareholders. To the extent there are any inconsistencies between the provisions of such agreement and these articles of association, the principle set out in the agreement between the shareholders in relation to the economic rights shall prevail.

**Art. 6. Cancellation of an entire class of shares and reduction of share capital.** The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in the relevant class by approval at the general meeting of shareholders resolving at the quorum and majorities provided for the amendment of the articles of association.

In case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more class of shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share (as defined below) for each share of the relevant class held by them and cancelled.

The board of managers shall, in case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares, calculate the Class Available Amount for the repurchased class (always subject to the amount of available profits, premium and reserves of the Company) on the basis of the interim accounts of the Company and interim internal accounts relating to the relevant class which shall be prepared on the basis set out in Article 5, each time not older than eight (8) days (together, the “Interim Accounts”).

“Class Available Amount” means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant class of shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the class of shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such class) but (ii) less any Investment Losses of that class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association.

“Class A Portfolio”, means the investments by way of shares, share premium account (or similar premium account), loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not, or otherwise in the following company:

- Logicor (Ferrari) Pledgeco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (Luxembourg private limited liability company), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 201.193 (and the underlying assets, subsidiaries and entities), but only for those instruments subscribed or acquired in order to finance directly or indirectly the project Ferrari, to the exception of the instruments subscribed or acquired in order to finance any other projects and especially the project Scorpion, the project Sigma and the project Falcon;

“Class B Portfolio” means:

(i) the investments by way of shares, share premium account (or similar premium account), loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not, or otherwise in the following company:

- Logicor (Scorpion) Pledgeco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (Luxembourg private limited liability company), having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 195.167 (and the underlying assets, subsidiaries and entities), but only for those instruments subscribed or acquired in order to finance directly or indirectly the project Scorpion, the project Sigma and the project Falcon, to the exception of the instruments subscribed or acquired in order to finance any other projects and especially the project Ferrari;

(ii) all other investments by way of shares, share premium account (or similar premium account), loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not, or otherwise in order to finance directly or indirectly companies or projects which are not specifically allocated to Class A Portfolio.

“Investment Losses” means any losses (including carry forward losses relating to the relevant Specific Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Specific Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the board of managers) and the Company's non-recoverable losses. The “Cancellation Value per Share” shall be calculated by dividing the Class Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

The “Class Cancellation Amount” shall be an amount determined by the sole manager or, as the case may be, the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the Interim Accounts. Subject always to the amount of available net profits, reserves and premium of the Company, the Class Cancellation Amount for the class of shares to be repurchased and cancelled shall be the Class Available Amount unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Class Cancellation Amount shall never be higher than the Class Available Amount and provided further that the Class Cancellation Amount shall never be greater than the total amount of available net profits, reserves and premium of the Company.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value per Share will become due and payable by the Company.



**Art. 7. Transfer of Shares.** Shares (of any class) are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the Company's share capital.

**Art. 8. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in his absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

**Art. 9. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**Art. 10. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns (regardless of class) and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 11. Shareholder meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

**Art. 12. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the 31<sup>st</sup> December of the same year, save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2016.

**Art. 13. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 14. Distributions.** Out of the net annual profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law (regardless of the Investment Net Income of a class of shares). Distribution to a class shall only be made out of the Investment Net Income related to that class (subject to the above).

“Investment Net Income” means any income derived from the investment(s) relating to a class of shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Specific Investment (disposal meaning through transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Specific Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profit (related to the relevant Specific Investment(s)) carried forward after deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Specific Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the board of managers or the sole manager as the case may be) and the Company's non-recoverable losses.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account (or similar premium account) may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders, but only to the shareholders of the class to which this share premium (or similar premium) relates to. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account (or similar premium account) to the legal reserve account.

This article is without prejudice to any specific distribution rights between the holders of the shares of any class or which may be agreed upon from time to time by the shareholders.

**Art. 15. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each class shall be the amount to which the class is entitled as per the relevant Specific Investment if applicable, or, for the classes of non-tracking shares, as per the nominal value of the shares as may be determined through the separate compartment of assets and liabilities that the board of managers has established for them in the internal accounts of the Company. Each class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Specific Investment to which the class relates or as follows from the nominal value of the shares for the classes of non-tracking shares:

First all debts and liabilities of the Company (regardless of Specific Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the class of shares to which they specifically belong (i.e. because they relate to the relevant Specific Investment for that class) or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

Thereafter the relevant amount of liabilities for each class of shares shown in the separate category for the Specific Investment to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Specific Investment of that class and any reserve funds attributable to such class. Assets not attributable to a specific class shall be divided pro rata to all classes of shares.

To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be allocated rateably among all classes of shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares (the “Class Surplus”) shall be distributed to the relevant holders of such class of shares.

This article is without prejudice to any specific distribution/allocation rights between the holders of the shares of any class which may be agreed upon from time to time by the shareholders.

**Art. 16. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.”

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to fifty thousand euros (EUR 50,000) by the issue of (i) five hundred (500) shares of class A of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each (“Class A Shares”) and (ii) one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each (the “Class B Shares”).

Thereupon, the Sole Shareholder prenamed, represented as stated above, subscribed to the New Shares and paid the New Shares by way of the Contribution in Kind which consists in five hundred (500) shares held by the Sole Shareholder in Ferrari Company and one thousand (1,000) shares held by the Sole Shareholder in Scorpion Company for a total aggregate amount of one hundred seventy four million eight hundred forty thousand eight hundred and thirty-eight euros and eighty one cents (EUR 174,840,838.81).

The Valuation Report is acknowledged. The conclusion of the Valuation Report reads as follows:

“In view of the above the Sole Manager believes that the value of the Contribution in Kind amounts to one hundred seventy four million eight hundred forty thousand eight hundred and thirty-eight euros and eighty one cents (EUR 174,840,838.81) being at least equal to the total subscription price of (i) five hundred (500) class A shares proposed to be issued and (ii) one thousand (1,000) class B shares proposed to be issued, together with the share premium attached thereto in the amount of one hundred seventy four million eight hundred three thousand three hundred and thirty-eight euros and eighty-one cents (EUR 174,803,338.81).”

It is resolved to evaluate the Contribution in Kind at one hundred seventy four million eight hundred forty thousand eight hundred and thirty-eight euros and eighty one cents (EUR 174,840,838.81) and to approve the valuation of the Contribution in Kind.

It is resolved to issue the New Shares and to allocate an amount of thirty seven thousand five hundred Euros (EUR 37,500) to the share capital of the Company and an amount of eighty five million one hundred twenty six thousand four hundred and thirty four euros and eighty one cents (EUR 85,126,434.81) to the share premium account allocated to the Class A shares and eighty nine million six hundred seventy six thousand nine hundred and four euros (EUR 89,676,904) to the share premium account allocated to the Class B shares.

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolved to consequentially fully amend and restate the Company's articles of association as set forth in item B) of the agenda.

The undersigned notary who understands and speaks French and English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le vingt-quatrième jour du mois de février.

Par-devant nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Italian Logistics Master Pledgeco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et un capital social de cinquante mille euros (50.000 EUR) et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'«Associé Unique»),

représenté par Mme Miroslava JASSOVA, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 février 2016, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant l'Associé Unique de Italian Logistics Master Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Kessler, notaire, de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 février 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés. La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique de la Société détient toutes les cinq cents (500) parts sociales émises dans la Société, divisées en (i) deux cent cinquante (250) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune et (ii) deux cent cinquante (250) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, de telle sorte que la totalité du capital social est représenté et des résolutions peuvent valablement être prises par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique souhaite prendre les résolutions sur l'ordre du jour suivant]:

A) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) par l'émission de (i) cinq cents (500) nouvelles parts sociales de la classe A (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe A») et (ii) mille (1.000) nouvelles parts sociales de la classe B (les «Nouvelles Parts Sociales de Classe B»), ensemble avec les Nouvelles Parts Sociales de Classe A, les «Nouvelles Parts Sociales») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, souscription et paiement de:

- Nouvelles Parts Sociales de Classe A par une contribution en nature consistant en cinq cents (500) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans Logicor (Ferrari) Pledgeco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et en comptes de primes d'émission d'un montant de quatre-vingt million cent vingt-six mille quatre cent trente-quatre euros et quatre-vingt-un centimes (85.126.434,81 EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.193 (la «Société Ferrari»);

- Nouvelles Parts Sociales de Classe B par une contribution en nature consistant en mille (1000) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans Logicor (Scorpion) Pledgeco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 25.000 et en comptes de primes d'émission d'un montant de quatre-vingt-neuf million six cent soixante-seize mille neuf cent quatre euros (89.676.904 EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.167 (la «Société Scorpion»);

pour un montant total de cent soixante-quatorze million huit cent quarante mille huit cents trente-huit euros et quatre-vingt-un centimes (174.840.838,81 EUR) (l'«Apport en Nature»); reconnaissance du rapport du gérant unique de la Société daté du 22 février 2016 concernant l'évaluation de l'Apport en Nature (le «Rapport d'Evaluation»); approbation du Rapport

d'Evaluation de l'Apport en Nature et l'émission des Nouvelles Parts Sociales; allocation d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) au capital social de la Société et d'un montant de quatre-vingt million cent vingt-six mille quatre cent trente-quatre euros et quatre-vingt-un centimes (85.126.434,81 EUR) au compte prime alloué aux parts sociales de la classe A et quatre-vingt-neuf million six cent soixante-seize mille neuf cent quatre euros (89.676.904 EUR) au compte prime alloué aux parts sociales de la classe B;

B) En conséquence, modification et refonte complète des statuts de la Société de sorte qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe entre la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Italian Logistics Master Holdco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** La Société aura pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou par tout autre moyen de titres de quelque nature que ce soit, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également accomplir toutes les opérations portant directement ou indirectement sur l'acquisition de biens immobiliers, de propriétés et de droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que sur toute participation dans toute entreprise immobilière ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et actifs.

La Société peut par ailleurs donner des garanties (y compris des garanties dites «upstream» et «side-stream»), octroyer des sûretés, octroyer des prêts ou autrement prêter assistance aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

En relation avec toute entreprise immobilière ou autre entreprise, la Société peut également acquérir des prêts, y compris au rabais, consentir des prêts et prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, avancer de l'argent ou faire crédit selon quelque condition que ce soit, y compris, de manière non limitative, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de titres de participation ou de créance de quelque nature que ce soit à quelque personne ou entité que ce soit qu'elle juge appropriée. La Société peut conclure des contrats d'échange (swaps), des contrats à terme (futures, forwards), des opérations de produits dérivés, des contrats d'option, des opérations de rachat, de prêt de titres et d'autres opérations similaires, et sans préjudice de la généralité de ce qui précède, utiliser toute technique et tout instrument dans le cadre de ses activités immobilières. La Société peut également conclure des garanties, contrats d'indemnités, des sûretés et tout autre contrat équivalent afin de recevoir le bénéfice de toute garantie et/ou sûreté octroyée dans le cadre de ces activités immobilières. La Société peut assumer tous les rôles nécessaires dans le cadre de cette activité de prêt, y compris, de manière non limitative, le rôle d'arrangeur, de chef de file, d'agent de la facilité, d'agent des sûretés, d'agent de la documentation. La Société n'entreprendra pas de telles activités de prêt immobilier ou d'acquisition de prêt immobilier d'une manière qui l'obligerait à être régie par la loi luxembourgeoise modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, ou par toute loi ou réglementation future portant modification de cette loi ou la substituant.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, à tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

La Société fournira notamment aux sociétés au sein de son portefeuille les services nécessaires à leur administration, contrôle et développement. Pour ce faire, la Société pourra requérir et faire appel à l'assistance d'autres conseillers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la facilité de communication de ce siège avec des personnes à l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille euros (50.000 EUR) représenté par (i) sept cent cinquante (750) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune («Parts Sociales de Classe A») et (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune («Parts Sociales de Classe B»).

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés selon les conditions requises pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses parts sociales en vertu d'une résolution de



ses associés. Sauf stipulations contraires, chaque classe de parts sociales sera émise en rapport avec l'acquisition ou la réalisation par la Société directement ou indirectement d'un investissement spécifique (chacun un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris, afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), déduction faite de tous les frais devant être payés par la Société dans le cadre de l'émission, y compris et ce, de manière non limitative, le droit d'apport, les frais de notaire et les frais de publication (les «Coûts d'Émission»), sera investi directement ou indirectement dans un seul et même Investissement Spécifique.

L'Investissement Spécifique pour la Classe A est le Portefeuille Classe A.

L'Investissement Spécifique pour la Classe B est le Portefeuille Classe B.

Pour chaque Investissement Spécifiques, le gérant unique de la Société ou, le cas échéant, le conseil de gérance devra établir, dans les comptes internes de la Société, un compartiment séparé contenant le patrimoine actif et passif de la Société de la manière suivante:

- le Prix de Souscription de la classe de parts sociales concernée, le versement au compte de prime d'émission (ou au compte de prime similaire), le produit de tout prêt d'associé, certificats de titres préférentiels, dette ou d'autres instruments, convertibles ou non, pouvant être de temps à autre octroyés à, ou émis par, la Société par, ou à, son (ses) associé(s) dans le cadre de l'Investissement Spécifique en question ainsi que les avoirs acquis grâce à ces autres fonds apportés à ou empruntés par la Société seront, dans tous les cas, affectés dans les comptes internes de la Société au compartiment établi pour ces Investissements Spécifiques;

- tout revenu ou bénéfice tiré par la Société, ou tout avoir tiré, des avoirs affectés à un compartiment sera affecté à ce compartiment;

- les dettes, frais et dépenses (y compris les provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou dans le cadre de l'émission de parts sociales de la classe particulière (par exemple, les Coûts d'Émission) ainsi que l'ensemble des dépenses administratives, dettes fiscales et autres frais et dépenses de la Société attribuables à l'Investissement Spécifique en question ou au fonctionnement ou à l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

- dans le cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme uniquement attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera répartie entre tous les compartiments existants au prorata des Avoirs Nets (tels que définis ci-après) de chaque compartiment ou au pro rata de tous les compartiments concernés auxquels la dette ou la dépense se rapporte;

- les distributions ou paiements (y compris les paiements du prix devant être payé par la Société pour les parts sociales de la classe concernée qu'elle rachète) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des Avoirs Nets (tels que définis ci-après) de ce compartiment;

- les avoirs nets de chaque compartiment (les «Avoirs Nets») seront égaux à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique de ce compartiment et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts, moins l'ensemble des dettes, frais et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents statuts.

Afin d'éviter toute confusion, toute référence aux Avoirs Nets dans les présents statuts pourra être interprétée comme une référence aux Avoirs Nets tels que calculés pour l'Investissement Spécifique attribué à la classe spécifique de parts sociales dans le compartiment créée à cette fin dans les comptes internes de la Société.

Toute prime d'émission payée en relation avec une classe spécifique de parts sociales lors de leur émission sera allouée au compte de la prime d'émission correspondant à cette classe spécifique des parts sociales de la Société. Tout paiement ou apport en nature au compte de la prime d'émission (ou au compte de prime similaire) établit selon le droit luxembourgeois ou des règles comptables devra spécifier la classe de parts sociales à laquelle il se rapporte, le gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, ayant le pouvoir de confirmer toute contribution à une classe spécifique de parts sociales si cela n'a pas été spécifié autrement. Toute prime d'émission (ou tout compte de prime similaire) sera distribuable. De plus, les droits économiques des associés pourront être réglés par un accord entre les associés. Dans le cas où il aurait des contradictions entre les dispositions d'un tel accord et les présents statuts, le principe prévu dans l'accord entre associés en relation avec les droits économiques prévaudra.

**Art. 6. Annulation d'une classe entière de parts sociales et réduction du capital social.** Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de parts sociales en rachetant et annulant toutes les parts sociales émises dans la classe concernée sur l'accord de l'assemblée générale des associés décidant avec le quorum et la majorité prévus pour la modification des statuts.

En cas de réduction du capital social, par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classes de parts sociales, les détenteurs de classes de parts sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que dénie ci-dessous) pour chacune des parts sociales de la classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

Le conseil de gérance calcule, en cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de classes de parts sociales, le Montant Disponible de Classe pour la classe rachetée (toujours assujéti au montant des profits disponibles, prime et réserves de la Société) sur base des comptes intérimaires de la Société et des comptes intérimaires internes en

rapport avec la classe concernée qui sera préparé sur la base prévue à l'article 5, à chaque fois pas plus ancienne que huit (8) jours (ensemble les «Comptes Intérimaires»).

Le «Montant Disponible de Classe» signifie le montant total des profits net, réserves disponibles et prime de la Société (y compris les profits reportés) se rapportant à l'Investissement Spécifique auquel la classe de parts sociales concernée appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif aux classes de parts sociales rachetées (et, le cas échéant, le montant égal à la diminution de la réserve légale relative à la réduction du capital social en relation avec cette classe) mais (ii) moins toutes Pertes d'Investissement de cette classe (y compris les pertes reportées) et (iii) moins toute somme à placer à la/aux réserve/s en vertu des dispositions légales ou des statuts.

Le «Portefeuille Classe A» signifie les investissements par voie de parts sociales, de prime d'émission (ou de prime similaire), de prêts, de certificats de titres préférentiels ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans la société suivante:

- Logicor (Ferrari) Pledgeco S.à r.l., une société à responsabilité établie de droit luxembourgeois, ayant son siège au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.193 (et les avoirs sous-jacents, filiales et entités), mais seulement pour les instruments souscrits ou acquis afin de financer directement ou indirectement le projet Ferrari, à l'exception des instruments souscrits ou acquis afin de financer tout autre projet et particulièrement le projet Scorpion, le projet Sigma et le projet Falcon;

Le «Portefeuille Classe B» signifie:

(i) les investissements par voie de parts sociales, de prime d'émission (ou de prime similaire), de prêts, de certificats de titres préférentiels ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans la société suivante:

- Logicor (Scorpion) Pledgeco S.à r.l., une société à responsabilité établie de droit luxembourgeois, ayant son siège au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.167 (et les avoirs sous-jacents, filiales et entités), mais seulement pour les instruments souscrits ou acquis afin de financer directement ou indirectement le projet Scorpion, le projet Sigma et le projet Falcon, à l'exception des instruments souscrits ou acquis afin de financer tout autre projet et particulièrement le projet Ferrari;

(ii) tout autre investissement par voie de parts sociales, de prime d'émission (de prime similaire), de prêts, de certificats de titres préférentiels ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autrement afin de financer directement ou indirectement les sociétés ou les projets qui ne sont pas spécialement affectés au Portefeuille Classe A.

Les «Pertes d'investissement» signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées relatives à l'Investissement Spécifique concerné) et tout coût, frais ou dépenses liées à l'Investissement Spécifique concerné (y compris le règlement par la Société de toute dette encourue dans le cadre de la gestion de l'Investissement Spécifique respectif) et un montant correspondant à la portion proportionnelle (calculée à partir de des frais d'exploitation de la Société) (évalué sur une base juste mais irrévocable par le conseil de gérance) et des pertes non recouvrables de la Société. La «Valeur d'Annulation par Part Sociale» est calculée en divisant le Montant d'Annulation de Classe par le nombre des parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée.

Le «Montant d'Annulation de Classe» est le montant déterminé par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires. Toujours sous réserve du montant des bénéfices nets, réserves et primes disponibles de la Société, le Montant d'Annulation de Classe concernant la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée sera le Montant Disponible de la Classe sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière prévue pour la modification des statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation de Classe ne doit jamais être supérieur au Montant Disponible de Classe et étant entendu en outre que le Montant d'Annulation de Classe ne doit jamais être supérieur au montant des bénéfices nets, réserves et primes disponibles de la Société.

Au montant du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

**Art. 7. Cession de parts sociales.** Les parts sociales (de toute classe) sont librement cessibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, la cession de parts sociales à des non associés est soumise à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 8. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, approuver et autoriser tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une



période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination peut également être révoquée avec ou sans motif (*ad nutum*) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également à tout moment être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou par des moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président de cette réunion ou, en son absence, par deux gérants. Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux seront signé(e)s par le président de cette réunion ou par deux gérants.

Le conseil de gérance peut également et ce, de manière unanime, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis par la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la seule signature individuelle en cas de gérant unique, et par la seule signature individuelle de l'un des gérants en cas de conseil de gérance. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'en existe qu'un seul) ou selon le cas le conseil de gérance ou l'un des gérants.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables engagées ou payées par cette personne en rapport avec toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle deviendrait impliquée en tant que partie ou en toute autre qualité en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou représentant et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris aux procédures d'appel) actuelles ou sur le point d'être engagées et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres engagements.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou représentant:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) en rapport avec toute affaire dans laquelle il aurait été finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas d'une transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et représentants, en vertu d'un contrat ou tout autre engagement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

**Art. 10. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède (quelle que soit la classe) et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire écrite valide (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

À aucun moment la Société ne comptera plus de trente (30) associés. À aucun moment une personne physique ne sera autorisée à devenir un associé de la Société.

**Art. 12. Exercice social.** L'exercice social commence au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine au 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

**Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 14. Distributions.** Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels seront affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et primes mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi (sans tenir compte du Revenu d'Investissement Net d'une Classe). La distribution à une classe ne pourra être effectuée qu'à partir du Revenu d'Investissement Net de la Classe concernée (sous réserve de ce qui précède).

Le «Revenu Net d'Investissement» signifie tout revenu résultant de l'/les investissement(s) relatif(s) à une classe de parts sociales, étant le revenu net de toute disposition partielle ou totale de l'Investissement Spécifique concerné (disposition signifiant des transferts et des apports de toute sorte) de même que tous dividendes ou autres distributions, intérêts, revenu, remboursement du principal ou autre revenu résultant de l'Investissement Spécifique et avoirs et fonds de réserve reçus par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la classe de parts sociales concernée tel que la prime d'émission ou tous montants des bénéfices (en relation avec l'/les Investissement(s) Spécifique(s)) reportés, tout en déduisant tous coûts, frais ou dépenses liées à l'Investissement Spécifique (y compris le règlement par la Société de toute dette encourue dans le cadre de la gestion de l'Investissement Spécifique) et un montant correspondant à la portion proportionnelle calculée à partir de frais d'exploitation de la Société (évalué sur une base juste mais irrévocable par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance) et des pertes non recouvrables de la Société).

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission (ou tout compte de prime similaire) peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés, mais uniquement aux associés de la classe à laquelle cette prime d'émission (ou prime similaire) se rapporte. L'assemblée générale des associés peut décider d'affecter tout montant issu du compte de prime d'émission (ou de tout compte de prime similaire) au compte de la réserve légale.

Le présent article s'applique sans préjudice de tout droit de distribution spécifique existant entre les détenteurs des parts sociales de quelque classe que ce soit ou qui pourraient être convenus de temps à autre par les associés.

**Art. 15. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera accomplie par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, qui est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Au moment de la liquidation de la Société, le produit de la liquidation de chaque classe sera le montant auquel chaque classe a droit selon l'Investissement Spécifique concerné le cas échéant ou, dans le cas des parts sociales non-traçantes, selon la valeur nominale des parts sociales qui peut être déterminée à l'aide de compartiment séparé contenant le patrimoine actif et passif, établis par le conseil de gérance pour ces parts sociales dans les comptes internes de la Société. Chaque classe de parts sociales a droit au produit de la liquidation déterminé comme suit par rapport à l'Investissement Spécifique concerné auquel la classe se rapporte ou, dans le cas des classes de parts sociales non-traçantes, comme suit à partir de la valeur nominale des parts sociales:

En premier lieu seront payés les dettes et engagements de la Société (sans tenir compte de l'Investissement Spécifique). Ces dettes ou engagements seront attribués à la (aux) classe(s) d'actions à laquelle (auxquelles) ils appartiennent spécifiquement (c'est-à-dire parce qu'ils se rapportent à l'Investissement Spécifique concerné de cette classe) ou, si cela n'est pas possible, distribués proportionnellement entre toutes les classes d'actions en proportion du capital social émis de la Société qu'ils représentent.

Ensuite, le montant des dettes concerné pour chaque classe d'actions présenté dans la catégorie séparée pour l'Investissement Spécifique auquel elles se rapportent sera établi contre des avoirs attribuables à la classe concernée y compris en particulier l'Investissement Spécifique de cette classe et tout fonds en réserve attribuable à cette classe. Les avoirs non attribués à une classe spécifique seront divisés au pro rata à toutes les classes de parts sociales.

Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour toute classe est négatif, cette classe ne sera pas autorisée à recevoir un quelconque boni de liquidation. Le montant négatif concerné sera réparti proportionnellement entre toutes les classes d'actions qui ont un montant positif jusqu'au montant positif. Tout surplus restant dans une classe d'actions spécifique (le «Surplus de Classe») sera distribué aux détenteurs concernés de cette classe d'actions.

Le présent article s'applique sans préjudice de tout droit de distribution/attribution spécifique existant entre les détenteurs des parts sociales de quelque classe que ce soit ou qui pourraient être convenus de temps à autre par les associés.

**Art. 16. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Après considération, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à un montant de cinquante mille euros (50.000 EUR) par l'émission de (i) cinq cents nouvelles parts sociales de la classe A (les «Parts Sociales de Classe A») et (ii) mille nouvelles parts sociales de la classe B (les «Parts Sociales de Classe B») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a souscrit aux Nouvelles Parts Sociales et payé les Nouvelles Parts Sociales par l'Apport en Nature consistant en cinq cents (500) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société Ferrari et mille (1000) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société Scorpion pour un montant total de cent soixante-quatorze million huit cent quarante mille huit cents trente-huit euros et quatre-vingt-un centimes (174.840.838,81 EUR).

L'Associé Unique a pris connaissance du Rapport d'Evaluation. La conclusion du Rapport d'Evaluation se lit comme suit:

«En vue de ce qui précède, le Gérant Unique est d'avis que la valeur de l'Apport en Nature s'élève à cent soixante-quatorze million huit cent quarante mille huit cents trente-huit euros et quatre-vingt-un centimes (174.840.838,81 EUR), ce qui est au moins égal au prix total de souscription de (i) cinq cents (500) parts sociales de classe A devant être émises et (ii) mille (1000) parts sociales de classe B devant être émises, y compris les comptes primes y allouées au montant de cent soixante-quatorze million huit cent trois mille trois cent trente-huit euros et quatre-vingt-un centimes (174.803.338,81 EUR).»

L'Associé Unique a décidé d'évaluer l'Apport en Nature à un montant de cent soixante-quatorze million huit cent quarante mille huit cents trente-huit euros et quatre-vingt-un centimes (174.840.838,81 EUR) et d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature.

L'Associé Unique a décidé d'émettre les Nouvelles Parts Sociales et d'allouer un montant de trente-sept mille cinq cents euros (37.500 EUR) au capital social de la Société et d'allouer un montant de quatre-vingt million cent vingt-six mille quatre cent trente-quatre euros et quatre-vingt-un centimes (85.126.434,81 EUR) au compte prime alloué aux parts sociales de la classe A et un montant de quatre-vingt-neuf million six cent soixante-seize mille neuf cent quatre euros (89.676.904 EUR) au compte prime alloué aux parts sociales de la classe B.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier et refondre conséquence les statuts de la Société dans leur entièreté de sorte qu'ils aient la teneur indiquée au point B) de l'ordre du jour.

Le notaire soussigné qui comprend et parle français et anglais, constate par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Jassova, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2016. Relation: EAC/2016/5134. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016082050/796.

(160048652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2016.

**FinAdmin E.I.G., Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg C 63.

In the year two thousand and sixteen on the eighteenth day of May,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the members of FinAdmin E.I.G., an economic interest grouping (Groupement d'intérêt économique) having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number C 63 (the Grouping). The Grouping was formed on January 28, 2004, pursuant to an agreement executed under private seal, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 9, 2004 under number 277 (the Agreement). The Agreement has been amended several times, most recently on February 14, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 8, 2013 under number 569.

*I. Attendance*

- Private Estate Life S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 34402;

- NPG Wealth Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 68938 and having a share capital of EUR 7,713,050.40;

- Saphir II Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149336 and having a share capital of EUR 64,081,055;

being the members of the Grouping (the Members) hereby note the provisions of articles 9 and 11 of the Agreement whereby:

“ **Art. 9.** [...] If all of the Members are present or represented at a meeting of Members, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Member may act at any meeting of Members by appointing another person as his proxy in writing, cable, telex or facsimile.

**Art. 11.** Resolutions shall be taken by a majority vote of the Members present or represented at such meeting, if relating to [...] any amendments of the Agreement of the Grouping, other than those mentioned under article 10 of the present Agreement [...].”

*II. Agenda*

The Agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Amendment to article 24 of the Agreement;
3. Subsequent restatement of the agreement of the grouping
4. Granting of powers; and
5. Miscellaneous.

### *III. Resolutions*

After the agenda of the Meeting was duly examined, the Members have unanimously resolved the following:

#### *First resolution*

The Members waive the convening notices; the Members duly represented declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance. The Meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate and decide on the items on the agenda.

#### *Second resolution*

The Members resolve to amend article 24 of the Agreement which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 24.** In the event of a dissolution of the Grouping, the Grouping shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Members, and which are appointed by the general meeting of Members, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Grouping, in accordance with article 22 (3), (4), (5) of the Law on economic interest groupings.

[“The surplus resulting from the realisation of the assets of the Grouping and the payment of the liabilities of the Grouping shall be distributed at the discretion of the Members.”]

#### *Third resolution*

The Members further decide to proceed to a restatement of the agreement of the Grouping which will henceforth read as follows:

#### **A. Name - Corporate object - Duration - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the members (hereinafter the "Member" or the "Members") and all those who may become parties to the present agreement (hereinafter the "Agreement"), an economic interest grouping under the name of FinAdmin E.I.G. (hereinafter the "Grouping").

**Art. 2.** The Grouping is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The purpose of the Grouping is to provide Members with services directly necessary to the performance of their business activities, including providing employees or equipment, recruitment, management and remuneration of employees, legal assistance, management and maintenance of professional premises and installations, accounting, finance, marketing and information technology services.

The services of the Grouping are extended to the provision of any administrative service in accordance with article 29-2 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the "Banking Act") and to the carrying out of operations on IT systems such as managing data processing, transfer of data stored in the IT systems, installation and maintenance of IT systems, in accordance with the provisions of articles 29-3 of the Banking Act.

The Grouping may furthermore carry out any operations, which it may deem useful in accomplishment of its purpose and which remain within the limits laid down in articles 1 (1) and 2 of the law of 25 March 1991 on economic interest groupings.

**Art. 4.** The registered office of the Grouping is established in 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision adopted by a simple majority vote of the managers.

#### **B. Financing of the grouping**

**Art. 5.** Each Member shall be liable for the payment of a percentage in the expenses relating to the operations and functioning of the Grouping corresponding to the actual services rendered to it by the Grouping.

The actual percentage according to which the Members shall participate in the expenses relating to the operations and functioning of the Grouping shall be determined by the managers immediately after the execution of the present Agreement on the basis of relevant and objective criteria duly approved by all the Members.

Breakdowns of expenses shall be delivered to Members on a periodical basis and, in any event, each year on the thirty-first of December.

Managers may request Members to pay advances on the basis of provisional allocation percentages in order to allow the Grouping to meet its obligations and to pay its on-going expenses.

Advances are regularised without delay upon delivery of breakdowns of expenses to the Members. Any positive or negative difference between the advance paid by the Member and its actual percentage in the expenses of the Grouping during the corresponding period shall, as the case may be, be reimbursed to said Member or to the Grouping. Advances may never exceed the total expenses incurred by the Grouping during the period elapsed between the establishment of two breakdowns.



**Art. 6.** A new member, upon his admission to the Grouping, shall participate in the expenses of the Grouping on the basis of the same criteria as the existing Members.

Existing Members may determine from time to time any other financial condition to be fulfilled by new members.

### **C. Members - General meetings - Members' liability**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of Members shall represent the entire body of Members of the Grouping. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts, which may be useful in accomplishment of its purpose.

The meeting of Members has the exclusive power to resolve on e.g. (i) any amendment of the Agreement of the Grouping, (ii) the admission of a new member, (iii) the exclusion of (a) Member(s) or (iv) a dissolution of the Grouping.

**Art. 8.** The annual general meeting of Members shall be held in Luxembourg at the registered office of the Grouping, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Friday of June at three o'clock (p.m.). If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of Members may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9.** A meeting of Members is convened by the managers. It shall be obligatory convened upon request of at least one Member or of at least one manager.

Convening notices for a meeting of Members shall contain the agenda and shall be sent by letters at least eight days before the meeting to the Members.

If all of the Members are present or represented at a meeting of Members, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Member may act at any meeting of Members by appointing another person as his proxy in writing, cable, telex or facsimile.

Each Member shall have one (1) vote.

**Art. 10.** Resolutions shall be unanimously adopted by the Members present or represented at such meeting, if they are relating to:

1. the amendment of the purpose of the Grouping;
2. the modification of the voting rights of each Member;
3. the modification of the decision taking process;
4. the dissolution of the Grouping;
5. the modification of the percentage according to which the Members shall participate in the expenses relating to the operations and functioning of the Grouping;
6. the admission of a new member;
7. the exclusion of a Member or Members.

**Art. 11.** Resolutions shall be taken by a majority vote of the Members present or represented at such meeting, if relating to:

1. the modification of the obligations of any Member, other than those mentioned under article 10 of the present Agreement;
2. any amendments of the Agreement of the Grouping, other than those mentioned under article 10 of the present Agreement; and on
3. any other issues concerning the operations and functioning of the Grouping.

**Art. 12.** The Members may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing their approval in writing, by facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 13.** The Members and any new member shall be jointly and severally liable for all Grouping's liabilities.

The liability of a new member shall however not include the payment of debts contracted by the Grouping or debts originated from the Grouping's activities before the date of the new member's admission.

The Member who ceases to belong to the Grouping shall remain liable for the debts and other liabilities arising out of the Grouping's activities up to the date of the publication of the departure of the Member.

**Art. 14.** A Member of the Grouping shall cease to be a Member upon:

- its resignation from the Grouping;
- its exclusion from the Grouping;
- its dissolution;
- the filing of bankruptcy proceedings against the Member.

**Art. 15.** A Member may resign from the Grouping by giving six months prior notice by registered mail addressed to the managers indicating the reasons of its resignation.

**Art. 16.** A Member may be excluded for just cause, e.g. for (i) non-compliance with the provisions of the present Agreement, (ii) the continued failure to execute its obligations or for (iii) the commission of any act, that was intended to or that has materially harmed the functioning of the Grouping.

The other Members shall unanimously resolve on the exclusion of a Member. The latter shall not be entitled to participate at such vote.

At the request adopted by simple majority of the Members, present or represented at the meeting, the Luxembourg Court may decide on the exclusion of a Member.

**Art. 17.** The resignation, exclusion, bankruptcy or insolvency, dissolution or merger of one of the Members will not cause the dissolution of the Grouping.

#### **D. Management of the grouping**

**Art. 18.** The Grouping is managed by a board of managers of at least two managers, which do not need to be Members.

A manager shall be a physical person who complies with the provisions of article 19 of the Banking Act.

A manager is appointed by a simple majority vote of the Members present or represented in the general meeting, which also set the term of his office.

The Grouping will be bound in all circumstances by the signature of two managers being members of the board of managers.

Any manager may be removed with or without cause by a simple majority vote of the Members present or represented in the general meeting.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 19.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Grouping in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Grouping's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two members of the board of managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another member of the board of managers as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the members of the board of managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telex or facsimile, or any other similar means of communication.

A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

A manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or other means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 20.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the corporate secretary duly appointed by the board of managers.

**Art. 21.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Grouping.

#### **E. Financial year - Annual accounts**

**Art. 22.** The Grouping's financial year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.



**Art. 23.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Grouping's assets and liabilities. Each Member may inspect the above inventory and balance sheet at the Grouping's registered office.

The general meeting of Members shall approve the above inventory and balance sheet within a period of six months after the closing.

The board of managers shall appoint one or several independent auditor(s) (“réviseur d'entreprise”) in order to verify the annual accounts.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Grouping, the Grouping shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Members, and which are appointed by the general meeting of Members, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Grouping, in accordance with article 22 (3), (4), (5) of the Law on economic interest groupings.

The surplus resulting from the realisation of the assets of the Grouping and the payment of the liabilities of the Grouping shall be distributed at the discretion of the Members.

#### **G. General provisions**

**Art. 25.** All matters not governed by the present Agreement shall be determined in accordance with the law on economic interest groupings and with the law on commercial companies.

**Art. 26.** This Agreement shall be executed in as many counterparts as there are Members with a distinct interest, each of which shall be deemed an original but all of which together shall constitute one and the same instrument.

**Art. 27.** This Agreement shall be binding upon and enforceable by the Members hereto.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le 18 mai,

S'est tenu

l'assemblée générale des Membres de FinAdmin E.IG. Groupement d'intérêt économique); ayant son siège social au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro C 63 (le Groupement). Le groupement a été constitué le 28 janvier 2004, suivant acte exécuté sous seing privé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 mars 2004, sous le numéro 277 (le Contrat). Le Contrat a été modifié plusieurs fois et plus récemment le 14 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 mars 2013, sous le numéro 569.

Présents:

- Private Estate Life S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 34402;

- NPG Wealth Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68938 et ayant pour capital social de 7.713.050,40 Euros.

- Saphir II Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149336, et ayant pour capital social de 64.081.055 Euros.

- Les membres du Groupement, notent par la présente, les dispositions des articles 9, et 11, du Contrat, selon lesquels:

**Art. 9.** [...] «Si tous les Membres sont présents ou représentés à une assemblée, et s'ils déclarent qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis de convocation préalable.»

Un Membre peut se faire représenter à toute assemblée des Membres en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie toute personne comme son mandataire.

**Art. 11.** «Les résolutions sont prises à la majorité des voix des Membres présents ou représentés à l'assemblée, si elles sont relatives à [...]; tout amendement du Contrat du Groupement, autre que ceux mentionnés à l'article 10 du présent Contrat [...]»

#### *Ordre du jour*

Après avoir attentivement considéré les différents points à l'ordre du jour, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les Membres décident de modifier l'article 24 du contrat du Groupement qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 24.** En cas de dissolution du Groupement, le Groupement est liquidé par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas nécessairement être des Membres, nommés par l'assemblée générale des Membres, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif du Groupement, conformément aux articles 22 (3), (4), (5) de la Loi sur les groupements d'intérêt économique.

L'actif, après déduction du passif du Groupement, est distribué à la discrétion des Membres.

#### *Seconde résolution*

Les Membres décident ensuite de procéder à une refonte du contrat du Groupement, qui aura désormais la teneur suivante:

### **A. Dénomination - Objet - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les membres (ci-après, le «Membre» ou les «Membres») et tous ceux qui pourront devenir partie au présent contrat par la suite, (ci-après, le «Contrat»), un groupement d'intérêt économique sous la dénomination de FinAdmin E.I.G. (ci-après, le «Groupement»).

**Art. 2.** Le Groupement est constitué pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le Groupement a pour objet de fournir aux Membres tous les services directement nécessaires à l'accomplissement de leurs activités commerciales, y compris la mise à disposition d'employés ou d'équipement, le recrutement, la gestion et la rémunération des employés, l'assistance juridique, la gestion et l'entretien des locaux et installations professionnels, la comptabilité, les finances, le marketing et les services des technologies de l'information.

Les services du Groupement sont étendus à la fourniture de tout service administratif conformément à l'article 29-2 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (la «Loi Bancaire») et à la réalisation d'opérations sur les systèmes informatiques tels que la gestion de traitement de données, le transfert de données stockées dans les systèmes informatiques, l'installation et la maintenance de systèmes informatiques, conformément aux dispositions de l'article 29-3 de la Loi Bancaire.

Le Groupement pourra également exercer toute opération qu'il jugera utile à l'accomplissement de son objet en restant dans les limites prescrites par les articles 1 (1) et 2 de la loi du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique.

**Art. 4.** Le siège social du Groupement est établi au 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision adoptée par un vote à la majorité simple des gérants.

### **B. Financement du groupement**

**Art. 5.** Tout Membre sera tenu de payer un pourcentage des dépenses relatives aux opérations et au fonctionnement du Groupement correspondant aux services effectifs que le Groupement lui rend.

Le pourcentage effectif selon lequel les Membres doivent participer aux dépenses relatives aux opérations et au fonctionnement du Groupement doit être déterminé par les gérants immédiatement après la signature du présent Contrat sur la base de critères pertinents et objectifs dûment approuvés par tous les Membres.

La répartition des dépenses doit être fournie aux Membres sur une base périodique et, dans tous les cas, chaque année le 31 décembre.

Les gérants peuvent demander aux Membres de payer des avances sur la base d'un pourcentage de répartition provisoire afin de permettre au Groupement de remplir ses obligations et de payer ses dépenses en cours.

Les avances sont régularisées sans délai par la remise de décomptes de dépenses aux Membres. Toute différence positive ou négative entre l'avance payée par le Membre et son pourcentage effectif dans les dépenses du Groupement durant la période correspondante doit, le cas échéant, être remboursée au Membre visé ou au Groupement. Les avances ne peuvent jamais dépasser le total des dépenses engagées par le Groupement durant la période écoulée entre l'établissement de deux décomptes.

**Art. 6.** Un nouveau membre, lors de son admission dans le Groupement, doit participer aux dépenses du Groupement sur la base des mêmes critères que ceux applicables aux Membres existants.

Les Membres existants peuvent déterminer à tout moment toute autre condition financière à remplir par les nouveaux membres.

### **C. Membres - Assemblées générales - Responsabilité des membres**

**Art. 7.** Toute assemblée des Membres régulièrement constituée représente l'intégralité des Membres du Groupement. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour arrêter, exécuter ou ratifier des actes, qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet.

L'assemblée des Membres a le pouvoir exclusif de décider, notamment (i) de tout amendement du Contrat du Groupement, (ii) de l'admission d'un nouveau membre, (iii) de l'exclusion d'un (de) Membre(s) ou (iv) de la dissolution du Groupement.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des Membres se tient au Luxembourg au siège social du Groupement, ou dans tout autre lieu au Luxembourg spécifié dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à quinze heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tient le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des Membres peuvent être tenues au lieu et heure spécifiés dans lesdites convocations d'assemblée.

**Art. 9.** Les assemblées des Membres sont convoquées par les gérants. Une assemblée doit être obligatoirement convoquée à la demande d'au moins un Membre ou d'au moins un gérant.

Les convocations à une assemblée des Membres contiennent l'ordre du jour et sont envoyées par lettre à chaque Membre huit jours au moins avant l'assemblée.

Si tous les Membres sont présents ou représentés à une assemblée, et s'ils déclarent qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis de convocation préalable.

Un Membre peut se faire représenter à toute assemblée des Membres en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie toute personne comme son mandataire.

Chaque Membre dispose d'une (1) voix.

**Art. 10.** Les résolutions sont adoptées à l'unanimité des Membres présents ou représentés à l'assemblée, si elles sont relatives à:

1. l'amendement de l'objet du Groupement;
2. la modification des droits de vote de chaque Membre;
3. la modification de la procédure de prise de décision;
4. la dissolution du Groupement;
5. la modification du pourcentage selon lequel les Membres participent dans les dépenses relatives aux opérations et au fonctionnement du Groupement;
6. l'admission d'un nouveau membre;
7. l'exclusion d'un ou plusieurs Membre(s).

**Art. 11.** Les résolutions sont prises à la majorité des voix des Membres présents ou représentés à l'assemblée, si elles sont relatives à:

1. la modification des obligations de tout Membre, autres que celles mentionnées à l'article 10 du présent Contrat;
2. tout amendement du Contrat du Groupement, autre que ceux mentionnés à l'article 10 du présent Contrat; et à
3. toute autre question concernant les opérations et le fonctionnement du Groupement.

**Art. 12.** Les Membres peuvent, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation par écrit, par télécopie, ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les Membres et tout nouveau membre répondent solidairement des pertes du Groupement.

Toutefois, la responsabilité de tout nouveau membre n'inclut pas le paiement des dettes contractées par le Groupement ou des dettes générées par les activités du Groupement avant la date d'admission du nouveau membre.

Le Membre qui cesse d'appartenir au Groupement reste responsable des dettes ou autres obligations résultant des activités du Groupement jusqu'à la date de publication du départ du Membre.

**Art. 14.** Tout Membre du Groupement cesse d'être Membre par:

- sa démission du Groupement;
- son exclusion du Groupement;
- sa dissolution;
- l'ouverture d'une procédure de faillite contre le Membre.

**Art. 15.** Tout Membre peut démissionner du Groupement moyennant un préavis de six mois adressé par lettre recommandée indiquant les motifs de sa démission aux gérants.

**Art. 16.** Tout Membre peut être exclu pour des justes motifs, notamment pour (i) le non-respect des dispositions du présent Contrat, (ii) le défaut persistant d'exécuter ses obligations ou pour (iii) la commission de tout acte, dont l'intention était de nuire ou qui a matériellement nui au fonctionnement du Groupement.

Les autres Membres décident à l'unanimité de l'exclusion d'un Membre. Ce dernier n'est pas autorisé à participer à un tel vote.

A la requête adoptée à la majorité simple des Membres, présents ou représentés à l'assemblée, l'exclusion d'un Membre peut être prononcée sur décision du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg.

**Art. 17.** La démission, l'exclusion, la faillite ou l'insolvabilité, la dissolution ou la fusion d'un des Membres n'engendrera pas la dissolution du Groupement.

## D. Gérance du groupement

**Art. 18.** Le Groupement est géré par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants, qui ne doivent pas nécessairement être Membres.

Un gérant sera une personne physique qui satisfait aux dispositions de l'article 19 de la Loi Bancaire.

Un gérant est désigné par un vote à la majorité simple des Membres présents ou représentés à l'assemblée générale, qui fixent également la durée de son mandat.

Le Groupement sera engagé en toutes circonstances par la signature de deux gérants, membres du conseil de gérance.

Tout gérant peut être destitué avec ou sans juste motif par un vote à la majorité simple des Membres présents ou représentés à l'assemblée générale.

Le conseil de gérance peut concéder des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 19.** Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom du Groupement en toutes circonstances et pour autoriser toutes les transactions en conformité avec l'objet du Groupement.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux membres du conseil de gérance, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance désigne à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre du conseil de gérance comme président pro tempore.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance sera adressée à tous les membres du conseil de gérance au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopie, ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie ou tout autre moyen de communication, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 20.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux, qui peuvent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire général dûment désigné par le conseil de gérance.

**Art. 21.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution du Groupement.

## E. Année sociale - Bilan

**Art. 22.** L'année sociale du Groupement commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 23.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives du Groupement. Tout Membre peut prendre communication au siège social du Groupement de l'inventaire et du bilan.

L'assemblée générale des Membres approuve ledit inventaire et ledit bilan dans les six mois de la clôture de l'exercice auquel ils se rapportent.

Le conseil de gérance désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprise aux fins de vérifier les comptes annuels.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution du Groupement, le Groupement est liquidé par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas nécessairement être des Membres, nommés par l'assemblée générale des Membres, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le

paiement du passif du Groupement, conformément aux articles 22 (3), (4), (5) de la Loi sur les groupements d'intérêt économique.

L'actif, après déduction du passif du Groupement, est distribué à la discrétion des Membres.

### G. Dispositions générales

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par le présent Contrat, les Membres s'en réfèrent aux dispositions de la loi sur les groupements d'intérêt économique et de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 26.** Ce Contrat doit être signé en autant d'exemplaires qu'il y a de Membres avec un intérêt particulier, chacun de ceux-ci doit être considéré comme étant un original mais ils constituent ensemble un et même document.

**Art. 27.** Ce Contrat est obligatoire et exécutoire pour les présents Membres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2016.

FinAdmin E.I.G.

Référence de publication: 2016116980/427.

(160091086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

### Entegris Taiwan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: NTD 14.332.198,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 201.458.

In the year two thousand and sixteen, on the seventeenth day of May.

Before Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Entegris International Holdings II B.V., a private limited liability company ("besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid"), governed by the laws of the Netherlands, with registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce under number 61347094 ("EIH II B.V."); and

Entegris, Inc., a corporation, governed by the laws of the State of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America ("Entegris, Inc." and together with EIH II B.V. the "Shareholders"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I. EIH II B.V. and Entegris, Inc. are the shareholders of Entegris Taiwan S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at Vertigo Naos Building, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 13 November 2015, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 3186 of 25 November 2015, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 201.458 (the "Company"). The articles of association of the Company were lastly amended by a notarial deed of the undersigned notary, enacted on 28 November 2015, published in the Mémorial number 385 of 10 February 2016.

II. The 14,332,198 (fourteen million three hundred thirty two thousand one hundred ninety-eight) shares, with a nominal value of TWD 1 (one New Taiwan Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III. The Company intends to merge its wholly-owned subsidiary, being Entegris Asia LLC, a Delaware limited liability company having its registered office at 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808 United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under number 2225770 (the "Absorbed Company" and together with the Company, the "Merging Companies") into the Company (the "Merger"). Pursuant to the Merger, the Absorbed Company will cease to exist and its entire assets and liabilities will be transferred to the Company.

IV. That the provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law") regarding mergers have been complied with as follows:

- Publication on 25 November 2015 of the common project of merger prepared in accordance with Article 261 of the Law (the "Merger Project") in the Mémorial number 3191, corresponding to a period of at least one month before the date of the present extraordinary general meeting of the Shareholders;

- Deposit of the documents required by Article 267 of the Law at the registered office of each of the Merging Companies at least one month before the date of the present extraordinary general meeting of the Shareholders convened to decide on the Merger Project; and

- Receipt of the merger certificate filed by the Company with, and accepted by, the Delaware Secretary of State dated 13 May 2016 in accordance with Section 18-209 of the Delaware Limited Liability Company Act in satisfaction of all preliminary conditions and formalities regarding the Merger required to be fulfilled by the Absorbed Company pursuant to the laws of the State of Delaware, United States of America.

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Modification of the corporate object of the Company;
3. Acknowledgement of the common terms of merger;
4. Approval of the merger by absorption of Entegris Asia LLC by the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

The Shareholders unanimously resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

*Second resolution:*

The Shareholders resolve to amend article 3 of the articles of association of the Company in order to allow the Company to (i) to proceed to the manufacturing, sale and maintenance of electronics materials products and solutions for advanced manufacturing to the semiconductor, microelectronics and other high-technology industries and other ancillary activities, and (ii) conduct research and development activities related to post-chemical mechanical planarization cleaning solutions and other processes related to semiconductor high-technology development and manufacturing and other ancillary activities, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies;

(2) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies as the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third party lender of the Affiliates);

(3) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(4) To manufacture and sell electronics materials products and solutions for advanced manufacturing to the semiconductor, microelectronics and other high-technology industries and to provide maintenance services in respect of such electronic material products; to carry out research and development activities related to post-chemical mechanical planarization cleaning solutions and other processes related to semiconductor high-technology development and manufacturing; to perform any commercial activity and other ancillary activities, comprising import and export activities, in relation to the Company's manufacturing, selling, maintenance, research and development activity or services in relation thereto;

(5) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(6) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(7) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

*Third resolution:*

The Shareholders declare that they have knowledge of the Merger Project. The Merger will be implemented by the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company, without exception and reserves, to the Company, as absorbing company.



### *Merger Project*

The Shareholders note that the Merger Project was approved by the board of managers of the Company on 18 November 2015.

The Shareholders note that the Merger Project was approved by the managing member of the Absorbed Company on 18 November 2015.

The Shareholders note that the board of managers of the Company, as absorbing company, and the managing member of the Absorbed Company, entered into the Merger Project, under private seal, on 18 November 2015.

The Shareholders further note that the Merger Project was published in the Mémorial number 3191 dated 25 November 2015 in accordance with Article 262 of the Law.

### *Explanatory report of the Merging Companies*

The Shareholders note that, in accordance with Article 265 paragraph 3 of the Law, the sole shareholder of the Absorbed Company and the Shareholders of the Absorbing Company have waived the detailed written report of the Merging Companies' management bodies explaining and setting out the legal and economic grounds of the Merger Project.

### *Financials*

In accordance with Article 267 paragraph 1 a) and b) of the Law as appropriate, the legal documentation in relation to the Merger has been made available for inspection by the Shareholders of the Absorbing Company at the registered office of the Absorbing Company.

The Shareholders confirm that the annual financial statements of the Absorbed Company relating to the financial years ended on 31 December 2012, 31 December 2013, and 31 December 2014 have been made available for inspection at the registered office of the Company in accordance with Article 267 paragraph 1 b) of the Law.

The Shareholders confirm further that, in accordance with Article 267 paragraph 1 b) of the Law, the Company's first financial year has not ended yet, and therefore no annual accounts of the Company have been made available for inspection.

The Shareholders also confirm that they and the sole shareholder of the Absorbed Company have waived their right to inspect interim financial statements of the Merging Companies in accordance with Article 267 paragraph 1 of the Law.

### *Fourth resolution:*

The Shareholders unanimously resolve to approve the Merger under the terms and conditions described in the Merger Plan, in all its provisions and its entirety, without exception and reserves.

In accordance with Article 273ter of the Law, the Merger will take effect and will be effective as from the date of publication in the Mémorial C of the minutes of the present extraordinary general meeting of the Shareholders.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Follows the French translation of the preceding text**

#### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le dix-septième jour du mois de mai.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Entegris International Holdings B.V., une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège social sis à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas et enregistrée auprès du Registre Commercial de la Chambre de Commerce sous le numéro 61347097 ("EIH II B.V."); et

Entegris, Inc., une société (corporation) régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique ("Entegris, Inc." et conjointement avec EIH II B.V. les "Associés"),

représentées par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle sise au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, en vertu de procurations données sous sein privé.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire représentant les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. EIH II B.V. et Entegris, Inc. sont les associés de Entegris Taiwan S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis à l'immeuble Vertigo Naos, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

constituée par un acte dressé par le notaire instrumentant le 13 novembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 3186 en date du 25 novembre 2015 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.458 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé par le notaire instrumentant le 18 novembre 2015, publié au Mémorial numéro 385 en date du 10 février 2016.

II. Les 14.332.198 (quatorze millions trois cent trente-deux mille cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 TWD (un nouveau Dollar de Taiwan) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les Associés reconnaissent avoir été dûment informés préalablement.

III. La Société entend fusionner en absorbant sa filiale intégralement détenue, Entegris Asia LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 2711, Centerville Road Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808 Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2225770 (la "Société Absorbée" et conjointement avec la Société, les "Sociétés Fusionnantes") (la "Fusion"). A la suite de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et l'intégralité de son patrimoine sera transférée à la Société Absorbante.

IV. Les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") relatives aux fusions ont été respectées comme suit:

- Publication le 25 novembre 2015 du projet commun de fusion préparé conformément à l'Article 261 de la Loi (le "Projet Commun de Fusion") au Mémorial numéro 3191, correspondant à une période d'au moins un mois avant la date de la présente assemblée générale extraordinaire des Associés;

- Dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des Associés appelée à se prononcer sur le Projet Commun de Fusion; et

- Réception d'un certificat de fusion déposé par la Société auprès de, et accepté par, le Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware en date du 13 mai 2016 conformément à l'Article 18-209 de la Loi de l'Etat du Delaware sur la société à responsabilité limitée (Delaware Limited Liability Company Act) et satisfaisant aux conditions et formalités préalables à la Fusion requises de la Société Absorbée par application du droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de l'objet social de la Société;
3. Reconnaissance du projet commun de fusion;
4. Approbation de la fusion par absorption d'Entegris Asia LLC par la Société; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Les Associés décident de renoncer à leur droit de recevoir une convocation préalable à la présente assemblée. Les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de la présente assemblée et considèrent avoir été valablement convoqués et, en conséquence, acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Les Associés décident de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de permettre à la Société de (i) procéder à la fabrication, la vente et la maintenance de matériaux, produits et solutions électroniques pour la fabrication avancée de semi-conducteurs, micro-électroniques, et autres industries de haute technologie et autres activités accessoires, et (ii) conduire des activités de recherche et développement relatives à des solutions de nettoyage de surfacage post-chimico-mécanique et d'autres procédés relatifs au développement et à la fabrication de semi-conducteurs de haute-technologie ainsi que d'autres activités accessoires, qui devra donc être lu comme suit:

" **Art. 3.** L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Sociétés Affiliées») tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

(3) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences et autres droits de propriété et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(4) De fabriquer et vendre des produits et matériaux électroniques et des solutions pour la fabrication avancée de semi-conducteurs, micro-électroniques, et autres industries de haute technologie et de proposer des services de maintenance relatifs à ces à ces produits et matériaux électroniques; de conduire des activités de recherche et développement relatives à des solutions de nettoyage de surfacage postchimico-mécanique et d'autres procédés relatifs au développement et à la fabrication de semi-conducteurs de haute-technologie; d'effectuer toute activité commerciale ou toute autre activité annexe, comprenant les activités d'importation et d'exportation, en rapport avec les activités ou services de fabrication, vente, maintenance ou recherche et développement de la Société;

(5) De manière générale de les détenir, les gérer, les développer et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(6) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(7) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(8) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant accessoire ou favorable à l'accomplissement des objets pré décrits ou chacun d'eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet."

#### *Troisième résolution:*

Les Associés déclarent avoir pris connaissance du projet commun de fusion relatif à la Fusion. La Fusion prendra effet par le transfert de tous les éléments de l'actif, tous les éléments du passif, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exception ni réserve, à la Société, en tant que société absorbante.

#### *Projet Commun de Fusion*

Les Associés relèvent que le Projet Commun de Fusion a été approuvé par le conseil de gérance de la Société le 18 novembre 2015.

Les Associés relèvent que le Projet Commun de Fusion a été approuvé par l'associé gérant de la Société Absorbée le 18 novembre 2015.

Les Associés relèvent que le conseil de gérance de la Société, en tant que société absorbante, et l'associé gérant de la Société Absorbée ont adopté le Projet Commun de Fusion, sous seing privé, le 18 novembre 2015.

Les Associés relèvent enfin que le Projet Commun de Fusion a été publié au Mémorial numéro 3191 en date du 25 novembre 2015 conformément à l'Article 262 de la Loi.

#### *Rapport explicatif des Sociétés Fusionnantes*

Les Associés relèvent que, conformément à l'Article 265(3) de la Loi, l'associé unique de la Société Absorbée et les Associés de la Société Absorbante ont renoncé au rapport écrit détaillé des organes d'administration ou de direction de chacune des Sociétés Fusionnantes expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet Commun de Fusion.

#### *Comptabilité*

Conformément à l'Article 267 paragraphe 1 a) et b) de la Loi, lorsqu'applicable, la documentation juridique relative à la Fusion a été mise à la disposition pour inspection par les Associés de la Société Absorbante au siège social de la Société Absorbante.

Les Associés confirment que les comptes annuels de la Société Absorbée relatifs aux exercices sociaux clos le 31 décembre 2012, le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 ont été mis à la disposition pour inspection au siège social de la Société Absorbée conformément à l'article 267 paragraphe 1 b) de la Loi.

Les Associés confirment également que l'associé unique de la Société Absorbée et eux-mêmes ont renoncé à leur droit d'analyser les comptes intermédiaires des Sociétés Fusionnantes conformément à l'Article 267 paragraphe 1 de la Loi.

#### *Quatrième résolution:*

Les Associés décident unanimement d'approuver la Fusion dans les conditions décrites dans le Projet Commun de Fusion, dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserve.

Conformément à l'Article 273ter de la Loi, la Fusion prendra effet à compter de la date de publication au Mémorial C du procès-verbal de la présente assemblée générale des Associés.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent document.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même personne comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2016. Relation: EAC/2016/11758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016112486/267.

(160085645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

**Akuo Investment S.C.A. SICAV-SIF II, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 182.122.

The quorum required by law not having been reached at the first (1st) extraordinary general meeting of shareholders of:

- Akuo Investment S.C.A. SICAV-SIF II, an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) - specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended for time to time (the "2007 Law"), the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs), as the same may be amended from time to time (the "2013 Law") and by circular letter 07/309 of 3 August 2007 issued by the Luxembourg supervisory authority, the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the "CSSF") in relation to risk spreading in the context of SIFs (the "Circular 07/309"), organised in the in the legal form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions or" S.C.A."), incorporated on the 7th August 2013, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "R.C.S.") under the number B 182122 (the "Company"), duly represented by its general partner AIM Luxembourg S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with R.C.S. under number B 162.254 (the "General Partner"),

- held on 12th April 2016,

shareholders are hereby convened to attend an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

to be held on

- on:  
June 17, 2016,

- at (a.m./p.m.)-Luxembourg Time:  
11.00 a.m.,

- at:

• Maître Carlo Wersandt's notary office, 12 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to change the name of the Fund as follows:
  - 1.1. from (currently) Akuo Investment S.C.A. SICAV-SIF II; to
  - 1.2. AIM Real Assets S.C.A. SICAV-SIF,
2. and, accordingly to amend article 1 "Name-Form", paragraph one (§1) of the articles of incorporation of the Company as follows:
  - "There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporate partnership limited by shares ('société en commandite par actions' ("S.C.A.") qualifying as an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) - specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisée) ("SIF") under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, to be governed by the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended for time to time (the "Law of 2007") and the Luxembourg Law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs), as the same may be amended from time to time (the "Law of 2013") under the name "AIM Real Assets S.C.A. SICAV-SIF" (hereinafter, the "Company")."

A draft of the revised articles of incorporation of the Company is available at the registered office of the Company upon request and free of charge (Tel.: +352 48 18 28-1 / Fax: +352 48 18 28 3461).

### Voting

The Extraordinary General Meeting will be validly constituted and will validly decide on the items of its agenda regardless of the number of Shares represented. Resolutions will be passed if approved by more than two-third (2/3) majority votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

The majority at this Extraordinary General Meeting will be determined according to the shares issued by the Company and outstanding at 17:00 o'clock (Luxembourg time) prior to the Extraordinary General Meeting (the "Record Date"). The rights of a shareholder to attend and vote at the Extraordinary General Meeting are determined in accordance with the shares held by such shareholder at the Record Date.

### Common provisions

Shareholders may vote in person or by proxy. A proxy need not to be a shareholder of the Company but must attend the Extraordinary General Meeting in person to represent you.

Shareholders who are not able to attend personally are kindly requested to execute a proxy form available at the registered office of the Company at:

- 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

To be valid, proxies should be received by no later than the close of business in Luxembourg on June 16, 2016, first by fax and then by mail marked for the attention of:

- Mrs. Anne Rollet, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Fax +352 48 18 28 3461).

For organisational purposes, Shareholders wishing to attend in person are kindly requested to inform Mr/Mrs:

- Mrs. Anne Rollet, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Fax +352 48 18 28 3461).

no later than three (3) calendar days prior to any of the Meeting.

The proxy shall remain valid for any continued, adjourned or reconvened Extraordinary General Meeting unless expressly revoked.

*For the Board of Managers of the general partner of the Company.*

Référence de publication: 2016108320/581/75.

---

#### **OCM Luxembourg EPF III Accord Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.165.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Référence de publication: 2016087317/10.

(160055158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

---

#### **OCM Luxembourg EPF III Accord Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 194.896.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Référence de publication: 2016087318/10.

(160055157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

---



**Novus Renovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 5, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 168.077.

Le bilan au 31.12.2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016087312/14.

(160055207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.**OCM Luxembourg Edinburgh Apart-Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Référence de publication: 2016087316/10.

(160055160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.**OCM Luxembourg PF V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Référence de publication: 2016087320/10.

(160055159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.**Openregistry S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 159.319.

Le siège social de la société est désormais établi au 21, rue Léon Laval L-3372 Leudelange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Référence de publication: 2016087321/10.

(160055247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.**Orange Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 184.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016087315/9.

(160054971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2016.